



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49

e-mail snu92@snuipp.fr

<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément aux écoles n° 10 17/18
à "SNU 92" n° 228

Nanterre, le mercredi 27 juin 2018

Pour la défense des droits et de l'équité



Les trois instances dont vous trouverez le compte-rendu dans ce « délégué » montrent comme le gouvernement actuel traite les collègues : des exeat accordés au compte-goutte auxquels même les enseignants considérés comme prioritaires ne peuvent pas prétendre, des effectifs par classe élevés, alors que les conditions d'enseignement dans les écoles se dégradent, des promotions à la classe exceptionnelle, arbitraires, qui valorisent certaines fonctions plus que d'autres...

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU92 se battent pour dénoncer ces procédés, siègent dans les instances pour défendre l'ensemble des collègues et l'équité, défendent contre vents et marées les droits des enseignants, font part à l'administration du malaise des collègues sur le terrain.

Chargés de classe, de direction, enseignants du RASED, maîtres formateurs, nous sommes des enseignants engagés à vos côtés au quotidien pour représenter l'ensemble des collègues du mieux que nous pouvons.

Nous, les enseignants, les fonctionnaires, avons des droits qui ne sont pas des privilèges comme on entend parfois, qui sont attaqués en ce moment.

C'est tous ensemble que nous pourrons les défendre et les faire avancer !

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
POUR L'ÉCOLE ET LES ENSEIGNANTS
JE VOTE POUR LES LISTES
SNUIPP-FSU ET FSU !**

Faire circuler

SOMMAIRE

- Edito
- GT du 21/06 - CAPD du 26/06 p.2-3
- CAPD du 19/06 p.4

Le groupe de travail d'ajustement de carte scolaire s'est tenu le jeudi 21 juin. Les collègues et les parents de nombreuses écoles étaient mobilisés et se sont rassemblés devant la direction académique contre les fermetures de classes et pour une baisse des effectifs par classe. Vous trouverez le compte-rendu de cette journée et les mesures de carte scolaire ci-dessous.

MOBILISATION DU JEUDI 21 JUIN

Environ 150 personnes étaient rassemblées devant la direction académique pour lutter contre les fermetures de classes et revendiquer la baisse des effectifs partout sur le département. Dans ce contexte de casse du service public, avec des RASED réduits à peau de chagrin, un manque flagrant des adultes encadrants dans les écoles et un contexte social anxiogène, il est plus que jamais indispensable de faire baisser les effectifs dans les classes, véritable levier de la réussite pour tous.

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL D'AJUSTEMENT DE CARTE SCOLAIRE

Nous avons commencé par porter la parole des équipes et des parents d'élèves mobilisés contre les fermetures de classe et pour la baisse des effectifs partout sur le département.

Réponses de la DASEN par rapport à nos revendications sur la baisse des effectifs :

Il y aurait moins d'élèves qu'attendus dans le département (-1200 élèves). Au 16 juin, il y aurait 400 élèves de moins par rapport au constat de rentrée (150 en maternelle et 250 en élémentaire). La décroissance démographique ne se serait pas stabilisée. Cette baisse n'est pas prise en compte sur les éléments de rentrée. Ce qui amènerait à envisager plus de comp-

tages à la rentrée que les années précédentes.

Consignes pour les CP dédoublés : les postes insufflés pour les CP dédoublés ne sont pas utilisables pour autre chose. Si les effectifs sont en hausse en CP, les équipes ne doivent pas prendre un poste d'un autre niveau pour le mettre sur les CP, mais demander une ouverture de classe. Ce sont les écoles qui font l'organisation pédagogique, avec un regard de l'IEN.

Interventions de la délégation du personnel du SNUipp-FSU92

Nous avons dénoncé le grand nombre de comptages à la rentrée, qui laissent les équipes dans des situations inconfortables, ne pouvant pas préparer sereinement la rentrée. Nous sommes intervenus sur toutes les situations d'écoles dont les effectifs étaient élevés. Nous avons réussi à faire évoluer des situations. Les écoles ayant un comptage à la rentrée pourront envisager une deuxième structure possible en fonction de la situation de l'école.

Les enseignants chassés à ce stade de l'année par une mesure de carte scolaire vont être contactés par l'administration en début de semaine prochaine, par écrit par la DSDEN et par téléphone par les IEN. Ils vont être réaffectés à titre provisoire en priorité sur une école au plus près possible de celle qu'ils quittent, et bénéficieront d'une priorité de carte scolaire pour le mouvement définitif de l'année prochaine.

Mesures de carte scolaire décidées :

Antony : Du Noyer de Segonzac élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Asnières : Aulagnier mater : -1 ; Badinter mater : +1

Bagneux : Henri Wallon mater : -1 ; PVC mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; PVC élem : +1 ; Henri Wallon B : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Bois-Colombes : Ensemble des écoles mater : en raison de la nouvelle sectorisation, toutes les situations des écoles maternelle vont être revues à la rentrée ; Ecole Jules Ferry mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Paul Bert élem : -1 ; St Exupéry : +1

Boulogne : Ecole du numérique mater : 2 ouvertures ; Forum mater : -1 ; Ecole des sciences et de la biodiversité mater : -1 mais comptage à la rentrée pour confirmer ; Dôme mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Seine mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Ecole des sciences et de la biodiversité élem : -1 mais comptage à la rentrée pour confirmer ; Billancourt élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Saint Denis élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Bourg la Reine : Fontaine Grelot mater : -1

Chatenay : Jean Jaurès mater : -1 ; Mendès France primaire : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture en mater et en élem ; Jules Verne élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Léonard de Vinci élem : +1

Châtillon : Marcel Doret élem : +1

Clamart : Jean de la Fontaine mater : comptage à la rentrée pour éventuelle fermeture ; Jules Ferry mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Clichy : Gustave Eiffel mater : +2 ; Jacques Prévert mater : comptage à la rentrée pour éventuelle fermeture ; Jean Jaurès mater : comptage à la rentrée pour éventuelle fermeture ; Louis Pasteur mater : -1 ; Victor Hugo mater : comptage à la rentrée pour une éventuelle ouverture ; Gustave Eiffel élem : +2 ; Jaurès élem : -1 (le poste réservé PES est débloqué pour qu'aucun collègue nommé à titre définitif ne soit chassé) ; Toussaint Louverture élem : comptage à la rentrée ; Pasteur A et B : comptage à la rentrée pour une éventuelle ouverture sur le groupe

Colombes : Camille Claudel mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Gustave Bienvenu mater : -1 ; Ambroise Paré mater + élem A : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ;

Maintenon élem : -1

Courbevoie : Antoine Watteau mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Françoise Dolto mater : -1 ; Du Bellay mater : +1 pour l'attractivité internationale ; Fauvelles mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Fontenay : Les Pervenches mater : -1 ; Le Parc élem : comptage à la rentrée pour une éventuelle ouverture

Gennevilliers : Anatole France mater : +2 ; Henri wallon mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Joliot Curie mater : +1 + comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Caillebotte élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Jean Lurçat : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture sur le groupe scolaire ; Anatole France élem : +1

Issy les Moulineaux : Claude Boujon mater : +1 ; Jules Ferry mater : -1 ; Les Ajoncs élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Voltaire élem : +1 ; Saint Exupéry élem : comptage à la rentrée pour ouverture éventuelle

Le Plessis : François Peatrick mater : -1 ; Joliot Curie mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Joliot Curie élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Levallois : St Exupéry mater : +1

Meudon : Les Jardies mater : + 1 ; Brossolette élem : + 1

Nanterre : Sayad mater : + 1 ; Henri Wallon mater : + 1 ; Jacques Prévert mater : - 1 ; Elsa Triolet mater : - 1 ; Jacques Decour mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Joinville mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Gorki mater : + 1 ; Elsa Triolet élem : surveillance de la situation de l'école ; Joinville élem : + 1 ; Sayad élem : + 1

Neuilly : Roule mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture ; Saussaye mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Puteaux : Felix Pyat mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Rueil : Charles Perrault mater : comptage à la rentrée pour éventuelle fermeture ; La Fontaine mater : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

Saint Cloud : Louis Pasteur mater : comptage à la rentrée pour une éventuelle fermeture ; Montreuil : comptage à la rentrée pour éventuelle fermeture ; Les Coteaux élem : + 1 attractivité internationale (transfert section portugaise de Chaville)

Sceaux : Centre élem : + 1

Suresnes : Les Cottages élem : comptage à la rentrée pour éventuelle ouverture

CP dédoublés / CE1 dédoublés

Bagneux : Joliot Curie : - 1 ; PVC : -1

Clamart : De Galliera : +1

Colombes : Buffon : -1

Gennevilliers : Anatole France : +1 ; Lurçat : +1 CP + 1 CE1 ; Grésillons A : +1 ; Grésillons B : +1 ; Aubrac : -2 ; Langevin A : -2 CP + 1 CE1

Nanterre, La Fontaine : - 1 ; Joinville : + 1 ; Picasso : - 1 CP + 1 CE1

CAPD du 26 juin

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'accès à la classe exceptionnelle pour l'année 2018.

Nous avons demandé la prise en compte de candidatures de collègues qui n'étaient pas dans le document.

Nous avons rappelé notre opposition au principe d'une classe exceptionnelle dont l'accès est restreint et réservé est source d'incompréhension et de colère chez les enseignants.

La liste ci-dessous des enseignants promus n'est pas tout à fait finalisée. Il reste encore un ou deux collègues pour lesquels la DASEN doit envoyer son arbitrage à la délégation du personnel.

Accèdent à la classe exceptionnelle :

Abancourt Marie Josée ; Acolas Catherine ; Acquier Yves Marie ; Alexandre Claudine ; Alfassi Sylvie ; Aumonier Patrick ; Bardou Charles ; Bareit Stéphanie ; Bechler Joëlle ; Benabdeslam Fatima ; Berardocco Odile ; Boraschi Sylvie ; Bouclet Gilles ; Brard Claudine ; Burri Dominique ; Cacheux Muriel ; Caizergues Elise ; Carbonnier Patricia ; Caylou Véronique ; Champenois Aline ; Chenuil Valérie ; Daniel Christophe ;

Daubie Bruno ; Dayras Monique ; Dubot Cyrille ; Dupre Philippe ; Gabrieli Sophie ; Garson Estelle ; Gelin Ghislaine ; Griveau Catherine ; Heitz Ferrand Marie Hélène ; Himon Marie ; Hordequin Elisabeth ; Husson Isabelle ; Imbault Christian ; Jospin Marie ; Lalis Béatrice ; Latreche Omar ; Lebreton Corinne ; Lepretre Nathalie ; Machelot Pascale ; Margot Christophe ; Metivier Marie Ange ; Moccatti Michèle ; Morales Lydie ;

Ottenwaelter Christine ; Pauty Françoise ; Pedro Dominique ; Pennel Martine ; Poisson Nathalie ; Ponte Pascale ; Ravenel Mireille ; Reveco-Soto Dominique ; Riotte Géraldine ; Robin Sylvie ; Roussialle Didier ; Schvartz Brigitte ; Siboun Corinne ; Toudic Jean-Pierre ; Toumazet Nadine ; Trebert Samuel ; Weingart Schires Martine ; Weiss Emmanuel

Déclaration du SNUipp-FSU 92 :

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD a pour ordre du jour le passage à la classe exceptionnelle 2018 des professeurs des écoles suite à la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations. Le SNUipp-FSU s'est opposé à la création de cette classe exceptionnelle, qui crée une rupture d'égalité dans les carrières au sein d'un même corps puisque, sauf pour le vivier 2, il faut avoir exercé des « fonctions particulières » ou avoir été en éducation prioritaire pour prétendre à cette classe exceptionnelle. De plus, la limitation du nombre de promus à 10 % du corps de professeurs des écoles entraînera, dès que ce ratio sera atteint, un accès plus que restreint à cette classe exceptionnelle. Pour nous, comme nous vous l'avons déjà dit, la question de la valeur professionnelle doit être décrochée de la question salariale, les difficultés professionnelles se traitant par de l'accompagnement et de la formation.

Lors de la CAPD pour la promotion 2017, vous nous avez indiqué vouloir récompenser les « parcours les plus méritants ». Comment juger du mérite d'une carrière plus qu'une autre ? Un enseignant qui a choisi de rester en classe l'intégralité de sa carrière est-il moins investi dans son métier qu'un autre qui a choisi de quitter la classe ? Est-il moins méritant ? Comment se fait-il que des enseignants ayant d'excellents rapports d'inspection et avis d'IEN se voient attribuer le critère « satisfaisant » qui lui bloque purement et simplement les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle pour le vivier 1 ? Nous voyons bien ici toute la subjectivité et l'iniquité créée par ce nouveau grade, source d'incompréhension et de colère chez les enseignants.

Nous vous demandons donc de nouveau, Madame la Directrice Académique, de prendre la proximité de la retraite comme principal critère discriminant, seul critère objectif et vérifiable par la profession.

La CAPD du 19 juin avait pour ordre du jour les exéats-inéats.

RÉPONSES DE LA DASEN À LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Malgré les efforts qui seraient faits, la DASEN reconnaît que le fait de ne pas avoir de réponse immédiate génère du trouble et de l'anxiété sur le terrain. La DSDEN dit devoir y faire attention. Une des réponses se trouvera dans le plan de formation qui va être davantage différencié en fonction du type d'emploi que les années précédentes. Il est prévu un renforcement de la formation des formateurs et des formations spécifiques en fonction des missions.

La DASEN constate que tous les contractuels ne s'inscrivent pas au concours et que certains s'inscrivent dans une contractualisation à long terme. Il faut donc accompagner et former de façon plus pérenne et plus-long terme ces enseignants.

La DASEN rappelle que le mouvement complémentaire des ineat-exeat n'a pas vocation à régler tout ce qui n'a pas pu se régler lors des permutations mais d'ajuster quelques situations.

ORDRE DU JOUR

Exeat-ineat : 21 exeat ont été accordés au total. Le dernier barème retenu est 628.

Les dossiers de PES ne sont plus examinés. Il y aura un traitement particulier des demandes inter-académiques (entre les 4 départements de l'académie) si des échanges sont possibles. Nous recevons les documents complémentaires dans les jours qui viennent.

Un exeat hors barème a été accordé sur ordre du ministère à la directrice académique. Nous avons dénoncé fortement cette scandaleuse injustice.

Comme les années précédentes, nous avons dénoncé le peu de mobilité possible de notre département et les conséquences sur les situations familiales, personnelles et professionnelles pour les collègues. Les collègues syndiqués ayant obtenu leur exeat sont informés par mail.

Recours temps partiels : les recours qui correspondaient aux critères

retenus pour les temps partiels ont été acceptés. Les demandes de temps partiels sur autorisation arrivées hors délai ne reçoivent pas un avis favorable, sauf situation particulière qui explique le hors délai.

Hors classe : 245 collègues seront promus (3 de plus que lors de la CAPD du 28 mai). A cela s'ajoute une liste complémentaire de six collègues. Les informations officielles ne seront pas communiquées pour le moment par la DSDEN car le contingent (pourcentage de collègues promouvables) n'a pas été encore définitivement fixé.

QUESTIONS DIVERSES

Démissions : Les réponses de la DSDEN aux demandes de démission seront rendues avant les vacances.

Accompagnement des personnels AESH : la façon de procéder de l'administration de signifier à des collègues que leur contrat ne sera pas renouvelé n'est pas acceptable. Les collègues AESH ne sont absolument pas accompagnés. La directrice académique note nos remarques et nous donnera des éléments de réponse.

Suite du mouvement : l'ensemble de la délégation du personnel a demandé à la direction académique de faire un point sur le mouvement en ASH. Nous avons fait remonter à quel point il était compliqué pour les enseignants de ne toujours pas avoir de certitude sur leur affectation, après la CAPD du mouvement. L'administration s'est engagée à nous renvoyer les documents adéquates pour vérifier. Un bilan des affectations sera fait lors du groupe de travail sur le mouvement provisoire du 3 juillet.

Appels à candidature : nous avons fait corriger les erreurs de l'administration dans les appels à candidature sur les postes de conseillers pédagogiques, de directions d'écoles, d'enseignants référents... Les écoles recevront les appels à candidature directement par mail de la part de la DSDEN. Nous avons obtenu un délai de trois jours (jusqu'au vendredi 22 juin), puisque le délai prévu était trop court (mardi 19 juin).

Déclaration du SNUipp-FSU 92 :

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD traitant notamment des ineat-exeat, est toujours attendue par les collègues cherchant à changer de département car elle suscite beaucoup d'espoir. Le peu de mobilité dans notre département crée des situations familiales, professionnelles et individuelles très difficiles et empêche bon nombre de collègues de travailler dans de bonnes conditions. Nous savons que les réalités du département en termes de manque de personnel rendent la situation difficile mais nous demandons d'envoyer un message positif aux enseignants en ouvrant les possibilités d'obtenir un exeat.

D'autre part, la gestion des personnels a été particulièrement difficile cette année avec des collègues qui ne sont pas fixés sur leur affectation en ASH, de nombreuses erreurs, un manque d'information récurrent, un accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle opaques...

Les enseignants s'épuisent et le sentiment de ne pas être pris en considération par la hiérarchie s'amplifie. Les enseignants exerçant des missions particulières nous alertent de plus en plus fréquemment sur la dégradation de leurs conditions de travail et sur le gâchis de leurs compétences. Les maîtres formateurs sont sous-utilisés et sous-formés, les enseignants des RASED sont isolés, les tuteurs des enseignants en formation CAPPEI ne se sentent pas considérés voire empêchés de travailler. Tous ces

enseignants n'obtiennent pas suffisamment de réponses à leurs questionnements, leurs missions sont très peu reconnues, l'exercice du métier est de plus en plus solitaire.

En parallèle, les PES et les enseignants contractuels manquent cruellement de formation et se retrouvent face à des responsabilités très importantes. La direction académique et les IEN ne peuvent pas uniquement compter sur l'accueil et la bienveillance des équipes pour aider ces enseignants, qui, bien souvent, alors qu'ils sont en souffrance dans leur classe, se retrouvent dévalorisés lorsqu'ils sont visités par les IEN. Actuellement, des enseignants contractuels apprennent que leur contrat ne sera pas reconduit alors qu'ils ont assuré leur mission pendant une année, sans formation et avec très peu d'aide. Enseigner est un métier qui s'apprend : lorsqu'on arrive sur le terrain sans formation, sans aide et sans culture du service public, il est normal de se retrouver en difficulté. Ces personnels doivent affronter, souvent seuls, le mécontentement des parents d'élèves et le manque de soutien de leur hiérarchie. Pour le SNUipp-FSU, le métier d'enseignant nécessite une formation longue et de qualité et l'embauche de contractuels ne peut pas être une réponse au déficit en personnels. Mais une fois que ces enseignants ont été embauchés, ils doivent être traités avec plus d'égards. La crise de recrutement ne se résoudra pas dans un tel contexte.